



PREMIERE COTATION DE D.L.S.I. SUR ALTERNEXT CE JOUR

OPO souscrite 12,9 fois couvrant à elle seule plus de la totalité (1,3 fois) de l'opération

Tranche réservée à l'OPO augmentée de 10% à 46% de l'opération

Le 14 décembre a eu lieu la 1^{ère} cotation des actions D.L.S.I. sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

Depuis sa création en 1992, D.L.S.I. exerce une activité de mise à disposition des entreprises de personnels, qualifiés ou non, pour des missions à durée déterminée. Depuis 2005, le Groupe s'est également positionné sur le placement permanent de collaborateurs. Premier groupe de travail temporaire dans le Nord-Est de la France et cinquième au Luxembourg avec un chiffre d'affaires prévu de 95 M€ au 31 décembre 2006 pour un résultat net de près de 2 M€, D.L.S.I. est organisé en 40 agences régionales, Allemagne et Luxembourg compris.

847.360 titres étaient proposés au Public, représentant 33,60% du capital et 20,29% des droits de votes, dont 500.000 actions nouvelles et 347.360 actions existantes, à une fourchette de prix de 9,5 € à 11 € par action.

Résultats :

L'Offre à Prix Ouvert, proposée aux particuliers, portant sur 84.736 titres (10% du nombre total d'actions offertes) a été demandée à hauteur de 1.090.617 actions, soit un taux de sursouscription de 12,9 fois.

Le Placement Global portant sur 762.624 titres (90% du nombre total d'actions offertes) et proposé aux investisseurs institutionnels, a été demandé à hauteur de 794.924 actions.

Compte tenu de la puissante réponse à l'OPO par plus de 5.400 particuliers qui ont participé à l'opération par le canal de 17 sociétés de bourse différentes, Monsieur Raymond Doudot, Président de D.L.S.I., a décidé de :

- fixer le prix définitif de l'opération en milieu de fourchette à 10,25 € par action, afin de laisser un potentiel d'appréciation immédiat au titre,
- servir les particuliers autant que possible en faisant passer la tranche de l'OPO de 10% à 46% de l'opération,
- servir les ordres A1 à hauteur de 75%, sans servir les ordres A2,
- servir les investisseurs institutionnels à hauteur de 78,55%, dans le cadre du Placement Global, la part de celui-ci ayant été ramenée de 90% à 54% de l'opération.

Le flottant s'élèvera à 34,2% du capital et la capitalisation boursière de D.L.S.I. ressort à 25,8 millions d'euros après augmentation de capital de 5,2 millions d'euros.

Les montants levés en Bourse sont de 8.775.000 € répartis en :

- 3.560.000 € en cession d'actions par les actionnaires financiers,
- 5.215.000 € en augmentation de capital dont 90.000 € par les salariés.

Rappelons que Monsieur Raymond Doudot n'a cédé aucune des actions qu'il détient.

Le règlement des opérations interviendra le 19 décembre 2006 et les premières négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris interviendront le 20 décembre 2006 sous le code ISIN FR0010404368.

Les fonds levés lors de son introduction en Bourse permettront à D.L.S.I. de financer :

- financer l'ouverture de nouvelles agences,
- poursuivre la politique de croissance externe.
- l'acquisition de matériels de test et de mesure destinés à la fabrication et qualification de nouveaux équipements.

L'Introduction en Bourse renforcera la notoriété et la visibilité de la Société.

Contact: investisseurs

Monsieur Jean-Marie Nantern – Directeur Administratif et Financier
Avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud – 57600 Forbach
☎ : 03 87 88 12 80 / Fax : 03 87 88 11 70



FORTIS
PSI en charge du placement
30 quai de Dion Bouton – 92824 Puteaux cedex

Industrie, Bourse, International

Industrie Bourse International
Listing Sponsor
11 avenue Victor Hugo – 75116 Paris

Le Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers en date du 24 novembre 2006 est constitué :

- du Document de Base de la société D.L.S.I. enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 16 novembre 2006 sous le numéro I.06-176, et
- de la Note d'Opération qui contient le résumé du Prospectus.

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais auprès de D.L.S.I., avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud – 57600 Forbach, auprès d'Industrie Bourse International et de FORTIS.

Le Prospectus peut également être consulté sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org), sur celui de la Société (www.dlsi-interim.com) et sur celui d'IBI (www.ibi.fr).

La notice légale a été publiée au BALO le 6^{er} décembre 2006.

« Ce document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus et les investisseurs ne doivent ni accepter une offre ni souscrire à des valeurs mobilières auxquelles il est fait référence dans ce document, sauf sur la base d'informations contenues dans un prospectus publié par D.L.S.I. L'attention du public est attirée sur la section du prospectus relative aux facteurs de risques, à savoir le paragraphe 4 du Document de Base. Ce document ne constitue pas et ne fait pas partie d'une offre ou une invitation de vente ou d'émission, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique (incluant ses territoires et possessions, chaque Etat aux Etats-Unis d'Amérique et le District de Columbia) ou dans tout autre pays. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent document n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une exemption à l'obligation d'enregistrement prévue par le Securities Act. Il n'y aura pas d'offre au public de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Ce document n'est destiné qu'à des personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni ou (ii) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements (« investment professional ») au sens de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 tel que modifié (l'« Ordre ») ou à toute autre personne entrant dans le champ d'application de l'article 49(2) de l'Ordre (ces personnes étant collectivement désignées comme les « personnes habilitées »). Les valeurs mobilières de la Société ne sont disponibles et ne pourront être offertes ou émises qu'à de telles personnes habilitées et toute offre, sollicitation ou accord en vue de l'achat des valeurs mobilières de la Société ne pourra être réalisé qu'avec de telles personnes habilitées. Toute personne procédant à la distribution de ce document doit au préalable s'assurer qu'une telle distribution ne contrevient pas à une quelconque disposition légale ou réglementaire. Aucune copie de ce document n'est et ne doit être publié, distribuée ou diffusé aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, en Australie ou au Canada. L'information figurant dans ce document ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, en Australie ou au Canada. La diffusion, la publication ou la distribution de ce document dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce document est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements. D.L.S.I. n'assumera aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions. »